



AVIS DE COMPÉTITION
Compétition Régional Ginette-Lehoux

PRÉSENTÉ PAR
**CPA Havre St-Pierre/
Région Côte-Nord**

DU : 24 mars, 2018
AU : 25 mars, 2018

SANCTION : IC-17-126

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de sanction –

COMPÉTITIONS INTERCLUBS 2017-2018

CPA Havre St-Pierre/

ANNONCE LA TENUE DE LA Compétition Régional Ginette-Lehoux

Dates : 24 mars, 2018 au 25 mars, 2018

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme sport-étude reconnu peut également s'inscrire si la région du sport-études est invitée.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

1. Côte-Nord

Président(e) comité organisateur : Geneviève Cormier
Téléphone : 418-538-4100 Courriel : genevievecormier@outlook.com
Représentant(e) technique : Lucie Bergeron
Spécialiste de données en chef : Hélène D'Amour
Spécialiste de données informatiques : Anna Dionne

PATINAGE QUÉBEC

N^o DE SANCTION : IC-17-126

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Havre St-Pierre/
SITE INTERNET : www.arpacn.com
COURRIEL : genevievecormier@outlook.com
TÉLÉPHONE : 418-538-4100

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Arena Denis Perron
1020, rue des Fondateurs
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 185'**

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

6. Inscription

Postale Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 23 février, 2018 à l'adresse suivante :

A/S Geneviève Cormier
Compétition Régional Ginette-Lehoux
1683, 1ere Rue
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de CPA Havre St-Pierre et datés **au plus tard le 23 février, 2018**. À l'adresse suivante :

A/S Geneviève Cormier
Compétition Régional Ginette-Lehoux
1683, 1ere Rue
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0

Aucun chèque postdaté après le 23 février, 2018 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

- 65 \$ par événement Norme de performance avec classement;
- 65 \$ par événement Norme de performance;
- 50 \$ par événement Patinage Plus;
- 55 \$ par événement Équipe;
- 65 \$ par événement Olympiques Spéciaux;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- Le système de « Norme de Performance avec classement ».
- Le système de «Norme de performance».

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

5 ans et moins : Gratuit

6 à 11 ans : 3 \$

Chaperon : Gratuit

Les patineurs et leur chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

- ✓ Toutes les catégories.

16. Prix

16.2 Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16.3 Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis aux clubs et régions après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

21. Photos

Photos disponibles sur place.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

23. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Complexe MV
1411 Canot
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0
Tél : 418-538-3544
Code:

Hôtel du Havre
970, boul. de l'Escale
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0
Tél : 418-538-2800

Motel de l'Archipel
805, boul. de l'Escale
Havre St-Pierre, Qc, G0G 1P0
Tél : 418-538-3900

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

- Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2017-2018**) pour la même discipline.
 - **Année courante : 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline. (Exemple STAR 1 et STAR 2) À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR. (Exemple STAR 6 et STAR 7)

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Exigences de programme de compétition – Patinage STAR (13 juin 2017) »

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de niveau STAR 5 à Or.
- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.*

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **STAR 4**

Tests : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **moins de 10 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **moins de 13 ans**

Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **13 ans et plus**

Âge : Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

- **STAR 3***

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge : Aucune limite

Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 2***

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge : Aucune limite

Prog. Libre : Maximum 2 min.

- **STAR 1 (ÉLÉMENTS)***

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge : Aucune limite.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit.

La Trousse Technique de Patinage Plus du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

• ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.
Âge : Aucune limite d'âge
Circuit : 1 min. 15 sec.

• ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.
Âge : Aucune limite d'âge
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

✓ GARÇONS

ANNEXE – PATINAGE INTERPRÉTATION

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/121-exigences-de-programme-de-compétition-de-patinage-star-2017-2018.html?showall=&start=1>

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves Bronze, Argent et Or.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les épreuves Pré-Introduction et Introduction.

PATINAGE D'INTERPRÉTATION EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **OR**

Test : Avoir réussi le test Or de patinage d'interprétation

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 3 min.

- **ARGENT**

Test : Avoir réussi le test Argent de patinage d'interprétation, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 3 min.

- **BRONZE**

Test : Avoir réussi le test Bronze de patinage d'interprétation, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 3 min.

- **INTRODUCTION**

Test : Avoir réussi le test Introduction de patinage d'interprétation, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 2 min.

- **PRÉ-INTRODUCTION**

Test : Ne pas avoir réussi de test de patinage d'interprétation.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 2 min.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Une équipe doit être composée d'au moins 2 patineurs, au plus 4. Chaque patineur sera autorisé à faire un maximum de 2 éléments. Toute substitution de patineurs devra être approuvée par le représentant technique de la compétition. 50% des patineurs de l'équipe doivent avoir réussi le test exigé pour s'inscrire à l'épreuve (ex. : 2/3, 3/4)

Les éléments sont patinés dans l'ordre annoncé.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

Âge : Aucune limite d'âge pour ces catégories

Les équipes peuvent être formées par des patineurs de clubs différents.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/121-exigences-de-programme-de-competition-de-patinage-star-2017-2018.html?showall=&start=1>

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour toutes les catégories.

ÉQUIPE - STAR

- **ÉQUIPE OUVERTE**
Test : 50% des patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
- **ÉQUIPE OR**
Test : 50% des patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
- **ÉQUIPE STAR 9/10**
Test : 50% des patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
- **ÉQUIPE STAR 7/8**
Test : 50% des patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
- **ÉQUIPE STAR 6**
Test : 50% des patineurs doivent avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze).
- **ÉQUIPE STAR 5**
Test : 50% des patineurs ne doivent avoir passé aucune partie du test Junior Argent.
- **ÉQUIPE STAR 4**
Test : 50% des patineurs ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Chaque patineur exécute 4 éléments isolé, dans l'ordre énuméré sur la liste.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

Âge : Aucune limite d'âge pour ces catégories

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Liste des éléments : <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/121-exigences-de-programme-de-competition-de-patinage-star-2017-2018.html?showall=&start=1>

SYSTÈME DE NOTATION

➤ Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour toutes les catégories.

- **ÉLÉMENTS OUVERT**

Test : Doit avoir réussi le test STAR 5 (STAR 5 (Junior Bronze)).

- **ÉLÉMENTS OR**

Test : Doit avoir réussi le test STAR 5 (STAR 5 (Junior Bronze)).

- **ÉLÉMENTS STAR 9/10**

Test : Doit avoir réussi le test STAR 5 (STAR 5 (Junior Bronze)).

- **ÉLÉMENTS STAR 7/8**

Test : Doit avoir le test STAR 5 (STAR 5 (Junior Bronze)).

- **ÉLÉMENTS STAR 6**

Test : Doit avoir le test STAR 5 (STAR 5 (Junior Bronze)).

- **ÉLÉMENTS STAR 5**

Test : Ne doit pas avoir passé aucune partie du test STAR 8 (Junior Argent).

- **ÉLÉMENTS STAR 4**

Test : Ne doit pas avoir passé aucune partie du test STAR 6 (Senior Bronze).

ADMISSIBILITÉ

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, Danse préliminaire et Couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert, Danse Niveau 1 et plus.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

• NIVEAU 1

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.

• NIVEAU 2

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec

- **ÉPREUVE OUVERTE**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.

- **MAITRE NIVEAU 1/2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs étapes 6 du programme Patinage Plus ou inférieur.

Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **MAITRE NIVEAU 3/4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 2 min.